

**SAC-100827****UNIVERSITÉ DE MONCTON****Réunion du SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le vendredi 27 août 2010

**8 h 30**

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

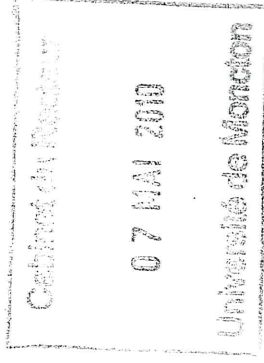
Campus de Moncton

Ordre du jour adopté	Action	Document (X)	Responsable
1. Ouverture			Y. Fontaine
2. Présidence d'assemblée	Décision		Y. Fontaine
3. Constatation de la régularité de la convocation			L. Castonguay
4. Vérification du droit de présence			L. Castonguay
5. Correspondance			
5.1 Lettre de Steven Therrien et de René-Claude Robichaud du programme de la M.A.P.	Information	X	Présidence
5.2 Lettre de Gilles Bouchard	Information	X	Présidence
5.3 Lettre de l'ABPPUM	Information	X	Présidence
6. Adoption de l'ordre du jour	Décision	X	Présidence
7. Adoption des procès-verbaux SAC-100407 et SAC-100507	Décision	X	Présidence
8. Affaires découlant des procès-verbaux	Information		Présidence
8.1 SAC-100407	Information		Y. Fontaine
8.2 SAC-100507	Information		Y. Fontaine
8.2.1 (7.2) Compte-rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	Information		Y. Fontaine
8.2.2 (7.2) Faculté des sciences de l'éducation : inbreeding	Information		N. Boucher
8.2.3 (13) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs	Information		Y. Fontaine

Ordre du jour adopté (suite)	Action	Document (X)	Responsable
9. Rapports annuels <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Comités du Sénat académique</li> <li>▶ Unités académiques</li> <li>▶ Recherche et services</li> <li>▶ Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche</li> </ul>	Réception	X	N. Boucher
10. Nominations <ul style="list-style-type: none"> <li>10.1 Bureau de direction du Sénat académique (I. McKee-Allain)</li> <li>10.2 Comité d'appel du Sénat académique (G. LeBlanc)</li> <li>10.3 Comité d'attestation d'études (S. Harrison* et F. Marquis)</li> <li>10.4 Comité de sélection des grades honorifiques (P.-A. Chiasson, F. Marquis et E. Tremblay*)</li> <li>10.5 Comité des programmes (G. LeBlanc et H. Rousset*)</li> </ul>	Réception Réception Décision	X X X	N. Boucher N. Boucher Présidence
* Mandat non renouvelable			
11. Réception du procès-verbal CCJ-100416	Réception	X	Présidence
12. Affaires découlant des procès-verbaux (CCJ)	Décision		N. Boucher
12.1 CCJ-100326	Décision	X	N. Boucher
12.1.1 Évaluation - arts visuels	Décision		N. Boucher
12.2 CCJ-100416	Décision	X	N. Boucher
13. Rapport du Comité des programmes	Décision		N. Boucher
13.1 Modification au règlement universitaire 28.13	Décision		P. Robichaud
13.2 Abolition de la Mineure en technologie de la gestion	Décision		G. LeBlanc
13.3 Reconfiguration de la Mineure en sciences de la gestion	Information		G. LeBlanc
13.4 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale)	Information		G. LeBlanc
13.5 Reconfiguration du Baccalauréat en administration des affaires (gestion internationale - régime coopératif)	Information		G. LeBlanc
13.6 Résolutions transmises à titre d'information	Information		L. Castonguay
14. Cérémonie de Collation des diplômes : octobre 2010	Décision		Y. Fontaine
15. Stages	Décision		N. Boucher
16. Présentation du site Web du Conseil de la langue française	Information		S. Blain
17. Suivi des réunions du Conseil des gouverneurs CGV-091128, CGV-100125, CGV-100424 et CGV-100612	Information	X	Y. Fontaine
18. Statistiques préliminaires des inscriptions	Information		P. Robichaud
19. Affaires nouvelles	Information		Présidence
19.1 Rapport intérimaire ABPPUM et article 33 de la Convention collective<	Information		M. Cardin
20. Prochaine réunion : le 29 octobre 2010 à 8 h 30	Information		Présidence
21. Clôture	Information		Présidence

Le 6 mai 2010

M. Yvon Fontaine  
Recteur et Vice-chancelier  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, NB, E1A 3E9



**Objet : Dépôt officiel de plainte**

Monsieur le recteur

Nous désirons par la présente déposer officiellement une plainte au Sénat académique concernant les services de soutien à la recherche du stage obligatoire (ADPU 6900) dans le cadre du programme de Maîtrise en administration publique (MAP).

Au cours de l'année universitaire 2009-2010, les services offerts aux étudiants de la MAP par l'entremise du Bureau des études coopératives (BEC) ont pris fin. Ce bureau facilitait la démarche dans l'obtention d'un stage auprès du secteur public. Pour remplacer les services offerts par le BEC, les études supérieures ont mandaté les *Services de recherche de travail aux étudiantes et étudiants* de l'Université pour nous aider dans la recherche de stages. Toutefois, ces services n'ont pas donné les résultats attendus et nous considérons qu'ils sont inadéquats pour les étudiants à la Maîtrise en administration publique.

Compte tenu du refus de l'Université de Moncton d'appuyer les services de soutien à la recherche de stages obligatoires, nous considérons que nous sommes traités de façon injuste en comparaison avec les cohortes précédentes de notre programme d'études et avec les autres programmes de deuxième cycle.

Nous demandons que le Sénat académique soit saisi de cette plainte afin qu'une solution puisse être développée. Nous comptons sur votre diligence afin de régler cette situation le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Monsieur le recteur, nos salutations les plus distinguées.

Steven Therrien

Président du conseil étudiant du MAP

Renée-Claude Robichaud

Représentante des étudiant(e)s de 2<sup>e</sup> année en MAP

c.c. Mme Lise M Dubois, Doyenne, Faculté des études supérieures et de la recherche  
Mme Isabelle McKee-Allain, Doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales  
M. Sylvain Vézina, Directeur, Département d'administration publique

Rubrique 5.2  
SAC-100828

Moncton, le 5 juillet 2010

M. Yvon Fontaine

Président du Sénat académique

Recteur

Monsieur le Président,

Il y a plus d'un an, la question des stages a été posée au Sénat. Je demandais alors que le Sénat se prononce sur le partage des responsabilités entre les unités académiques et le BEC. Le Sénat a décidé de former un comité ad hoc qui devait lui fournir les informations nécessaires afin qu'il puisse prendre une décision. J'ai formulé alors de sérieuses réserves sur la composition du comité. Formé en mai 2009, le comité n'avait pas remis de rapport en mai 2010. Certaines actions qu'il a posées depuis me laissent inquiets quant à ses conclusions.

Ceci étant dit j'aimerais revenir sur le fond du problème. Le stage est obligatoire pour l'obtention de la Maîtrise en Administration Publique (MAP). Après le MBA, la MAP est le programme de deuxième cycle qui a le plus de diplômés par année, qui compte le plus d'étudiants inscrits et son sigle ADPU est celui qui attire le plus grand nombre d'étudiants. C'est donc un programme qui connaît du succès et le stage est un des éléments-clefs de son succès.

L'an dernier, avant même que le comité fasse rapport et que le Sénat ait eu la chance de se prononcer sur la question, le VRER a retiré à la MAP les services du BEC, mettant ainsi en péril la viabilité du programme. Il l'a fait parce que le BEC considère qu'il faut faire deux stages et que les personnes qui partent en stage doivent recevoir une formation. Jamais le Sénat n'a accepté ces conditions ni approuvé de quelque façon le contenu de la formation dispensée aux futurs stagiaires. Par contre il a approuvé le stage de la MAP et son syllabus. Le VRER a renvoyé la responsabilité de trouver des stages au Département en leur offrant \$ 5 000. Le Département a refusé pour plusieurs raisons, entre autre le budget ridicule offert pour une tâche qui requiert beaucoup de temps et d'efforts (voyages, téléphones, système informatique), le gaspillage de fonds publics pour créer en parallèle une seconde structure de recherche de stage pour une institution de la taille de l'UdM, mais surtout parce que ce n'est pas la responsabilité d'un petit département qui n'est pas une école ni une faculté et dont le directeur n'a que 3 crédits de dégrèvements pour gérer la MAP de créer son propre service de stage. Devant ce refus le VRER nous a proposé les services de M. Daniel Grant ce que le Département a fini par accepter étant donné la situation catastrophique à laquelle faisaient face nos étudiants en janvier.

Quels sont les résultats actuellement?

Nous avons 16 étudiants et étudiantes qui devaient faire leur stage en 2010 dont deux dès janvier. Ces derniers n'ont pas trouvé de stages et comme ils devaient graduer en juin, le Département leur a permis de remplacer le stage par un travail. Ces deux étudiants internationaux sont mécontents car l'UdM non seulement ne leur a pas trouvé de lieu de stages mais n'a même pas essayé. Belle publicité en perspective au moment où l'on cherche à attirer ces étudiants.

Reste les 14 autres. Une autre étudiante internationale n'a pas trouvé de stage et le stage constitue sa dernière exigence pour obtenir son diplôme. On lui fait faire un travail. Elle est mécontente. Une deuxième étudiante a opté pour la reconnaissance de stage alors qu'elle espérait faire un stage. Elle est très déçue car elle avait pris un congé sans solde pour venir à temps plein à la MAP et connaître une expérience de travail autre. Début avril seulement 4 des 12 personnes avaient trouvé un stage. Le moral était bas et le mécontentement haut. Depuis le Département a fait appel au milieu et à ses anciens et l'on espère placer la majorité des 12.

Étant le responsable académique des stages cette année, j'ai vécu une des expériences les plus pénibles de mes 35 ans à l'Université de Moncton. J'ai trouvé difficile de voir les étudiants et étudiantes découragés ou enragés devant la situation défilant dans mon bureau. Actuellement le directeur du Département a beaucoup de difficultés à trouver un professeur qui accepte la responsabilité des stages pour l'an prochain.

En terminant voici deux événements survenus récemment qui illustrent très bien le problème. Un de nos étudiants en recherche de stage a communiqué avec Mme Linda Gobeil, sous-ministre adjointe aux Finances et fonctionnaire en résidence à notre département à l'automne 2009. Cette dernière a demandé à la responsable des stages à son ministère de donner suite à la demande. La responsable des stages a communiqué avec l'Université car elle n'avait pas reçu de documentation sur nos programmes de stage. On l'a référée au BEC. Il s'en est suivi un échange d'appels téléphoniques et de courriels entre elle et le BEC. On y apprend que M. Daniel Grant serait un des coordonnateurs du BEC, ce qui nous surprend, et que le BEC n'envoie pas de documentation sur les stages dans les ministères à Ottawa parce qu'il est difficile pour ce service de retracer annuellement qui est responsable des stages dans les ministères! Par contre le BEC s'est empressé de dire qu'il y a des stagiaires disponibles en comptabilité et au MBA mais pas un mot du MAP. Quelques temps plus tard nous recevons un appel du Bureau régional du ministère des Pêches et Océans pour nous offrir un stage. La personne du ministère nous apprend alors qu'elle avait communiqué auparavant avec le BEC sans résultat et qu'une de nos étudiantes en stage dans le ministère l'avait informé de communiquer directement avec le Département pour offrir le stage. Heureusement qu'elle a suivi ce conseil car on a pu ainsi placer un de nos étudiants.

De ces deux événements il y a des constatations troublantes à faire. Premièrement il n'y a plus pour les employeurs du secteur public de guichet unique pour trouver des stagiaires, il leur faut

communiquer avec au moins deux services avec tous les inconvénients que ceci risque de leur causer. Ensuite il y a lieu de s'interroger sur le BEC. Pour qui travaille le BEC? L'Université de Moncton ou lui-même. Ensuite où met-il ces efforts : dans la recherche de stages ou la formation des stagiaires? Ce qu'il a dit au fédéral laisse croire que la formation des stagiaires constitue sa première responsabilité or si c'est le cas, le Sénat et l'ABPPUM devraient s'interroger sur de la formation qui se fait en dehors de l'académique.

Je ne connais pas les conclusions du rapport du comité que nous avons créé et je ne serai pas présent lorsqu'il fera son rapport. Je demande aux Sénateurs de recevoir ce rapport avec circonspection et de s'assurer qu'ils puissent obtenir un autre point de vue sur le rôle du BEC. Le BEC devrait avoir comme premier rôle la recherche de stages pour nos étudiants, ensuite assurer de la formation si les unités académiques responsables de ces programmes le jugent nécessaires. Il n'est pas normal que de la formation soit donnée aux étudiants sans que le Sénat ait pu statuer sur la nature de cette formation et que le Département responsable du programme ait endossé son contenu. Le Conseil des Gouverneurs devraient s'interroger sur l'à-propos de créer au moins deux services de stage qui desservent des clientèles semblables. Je souhaite donc que le Sénat se prononce sur cette question et qu'il tranche le débat.

Veillez accepter mes salutations les plus cordiales,



Gilles Bouchard

Professeur et ex-sénateur